

Les actionnaires de Lydec, Société Anonyme au capital de 800.000.000 dirhams ayant son Siège Social à Casablanca, 48 rue Mohamed Diouri, immatriculée à Casablanca, au Registre du Commerce sous le numéro 80617 sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le :

Mercredi 7 juin 2017 à 10h30
au siège de la Bourse de Casablanca

Angle avenue de l'Armée Royale et rue Arrachid Mohamed, Casablanca.

En vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

A titre ordinaire

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31 décembre 2016
2. Rapport des commissaires aux comptes concernant l'exercice clos au 31 décembre 2016
3. Rapport spécial des commissaires aux comptes concernant l'exercice 2016 sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes
4. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016 (1^{ère} résolution)
5. Approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes (2^{ème} résolution)
6. Affectation du résultat (3^{ème} résolution)
7. Quitus s'il y a lieu aux administrateurs (4^{ème} résolution)
8. Quitus s'il y a lieu aux commissaires aux comptes (5^{ème} résolution)
9. Quitus s'il y a lieu aux administrateurs démissionnaires (6^{ème} résolution)
10. Ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur (7^{ème} résolution)
11. Pouvoirs pour formalités (8^{ème} résolution).

Tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions possédées, a le droit de participer à l'Assemblée. Il peut soit y assister personnellement, soit voter par correspondance, soit se faire représenter par un autre actionnaire, par son conjoint, par un ascendant ou descendant, ou par toute personne morale ayant pour objet social la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières, et ce, à condition d'être inscrit sur les registres sociaux ou de se faire délivrer une attestation de blocage de ses titres par son intermédiaire financier, un organisme bancaire ou une société de bourse agréée, justifiant la qualité de l'actionnaire et ce, au plus tard cinq (5) jours avant la tenue de l'Assemblée.

Les actionnaires désirant voter par correspondance devront demander un formulaire de vote par correspondance au siège social au plus tard dix jours avant la date de la réunion, ledit formulaire est également disponible sur le site internet de Lydec www.lydec.ma, rubrique Communication financière. Les formulaires de vote par correspondance, pour être pris en compte, doivent être adressés à la société deux jours au moins avant la date de l'Assemblée, avec le justificatif de la qualité d'actionnaire. L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

Le formulaire de vote par procuration est disponible sur le site internet de Lydec www.lydec.ma, rubrique Communication financière.

Les documents relatifs à l'Assemblée Générale sont mis à disposition des actionnaires au siège social de la Société. Ils sont également consultables ou téléchargeables sur le site internet de la Société : www.lydec.ma, rubrique Communication financière. Dans le cadre de ses engagements développement durable, Lydec invite les actionnaires à consulter les informations relatives à l'Assemblée sur son site Internet.

Les actionnaires réunissant les conditions exigées par l'article 117 de la loi 17-95, modifiée et complétée par la loi 20-05 relative aux sociétés anonymes, peuvent demander, par lettre recommandée avec accusé de réception au siège social dans les dix (10) jours qui suivent cet avis, l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour. Les documents requis par la loi sont mis à la disposition des actionnaires au siège social et seront, conformément à la loi, publiés sur le site Internet de la Société.

Pour toute information complémentaire sur l'Assemblée Générale, veuillez contacter le Secrétaire Exécutif :

Secrétariat Exécutif

Monsieur Pierre-Alexandre LACARELLE

Angle avenue Moulay Hassan 1^{er} et rue Gouraud - 20070 Casablanca

E-mail : pierre-alexandre.lacarelle@lydec.co.ma

Projet de texte de résolutions

Première résolution : approbation des comptes sociaux de l'exercice 2016

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur sa gestion durant l'exercice 2016 et du rapport des commissaires aux comptes sur l'exécution du mandat de vérification et de contrôle des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016, après avoir examiné les états financiers au 31 décembre 2016, approuve le bilan et les comptes de l'exercice 2016 tels qu'ils sont présentés et desquels il résulte un bénéfice net de + 159 947 746,41 dirhams ainsi que toutes les opérations et les mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans lesdits rapports.

Deuxième résolution : approbation du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par l'article 56 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées..

Troisième résolution : affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des commissaires aux comptes :

- constate que le bénéfice de l'exercice 2016 s'élève à 159 947 746,41 dirhams, et que le report à nouveau est de 767 559 986,74 dirhams ;
- constate un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 927 507 733,15 dirhams ;
- décide d'affecter le total ainsi obtenu :
- au dividende pour un montant de 180 000 000,00 dirhams ;
- au report à nouveau pour un montant de 747 507 733,15 dirhams.

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende de 22,5 dirhams par action, à compter du 15 juillet 2017.

Quatrième résolution : quitus s'il y a lieu aux administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne au Conseil d'Administration quitus entier, définitif et sans réserve de sa gestion pour l'exercice 2016.

Cinquième résolution : quitus s'il y a lieu aux commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, donne quitus au cabinet Mazars représenté par M. Nouredine ELGUENAOUI et au Cabinet Ernst & Young représenté par M. Hicham DIOURI de leur mandat de commissaires aux comptes pour l'exercice 2016.

Sixième résolution : quitus s'il y a lieu aux administrateurs démissionnaires

Monsieur Mohammed Amine Benhalima, ayant démissionné de sa fonction d'Administrateur en date du 1^{er} février 2017, l'Assemblée Générale Ordinaire donne en tant que besoin, à cet administrateur, quitus de sa gestion au titre de la période s'étalant du 16 juin 2005 au 1^{er} février 2017.

Septième résolution : ratification de la cooptation d'un nouvel administrateur

L'Assemblée générale ordinaire prend acte et ratifie la cooptation, en qualité d'administrateur, effectuée par le Conseil d'Administration en date du 16 février 2017 de Monsieur Khalid Ziane, Directeur Général de Fipar-Holding, de nationalité Marocaine, né à Casablanca (Maroc), titulaire de la carte d'identité BE631115, demeurant Lot chaabi Villa C12 Harhoura, Temara, Maroc.

Le mandat de cet administrateur prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Huitième résolution : pouvoirs en vue de formalités légales

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, confère tous pouvoirs à Monsieur Pierre-Alexandre Lacarelle, de nationalité française, né le 6 mars 1974 à Angers (France), demeurant à Casablanca, au 04, rue Tah, Lotissement Fadloulah II, Beauséjour, titulaire du passeport numéro 15CE69965, et à toute personne qu'il substituera pour effectuer toutes formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité ou autres prévues par la loi ou besoin sera.

Le Conseil d'Administration

ETAT DES SOLDES DE GESTION (ESG)

	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
TABEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)		
1 + Ventes de fluides	6 125 895 567,40	5 987 799 074,73
2 - Achats de fluides	4 197 314 580,45	3 991 568 931,13
I = MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	1 928 580 986,95	1 996 230 143,60
II + PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	1 157 166 218,78	1 098 260 000,87
3 Ventes de biens et services produits	973 102 625,23	945 881 203,69
4 Variation de stocks	-	-
5 Immobilisations produites	184 063 593,55	152 378 797,18
III - CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	1 249 526 239,80	1 274 960 904,86
6 Achats consommés de matières et de fournitures	1 028 570 306,39	1 000 253 025,86
7 Autres charges externes	220 955 933,41	274 707 879,00
IV = VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	1 836 220 965,93	1 819 529 239,61
8 + Subventions d'exploitation reçues	-	-
9 - Impôts et taxes	6 231 609,23	-2 832 324,90
10 - Charges de personnel	830 272 177,98	827 747 567,46
V = EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE)	999 717 178,72	994 613 997,05
= INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)	-	-
11 + Autres produits d'exploitation	-	-
12 - Autres charges d'exploitation	6 467 305,21	38 608 460,62
13 + Reprises d'exploitation : transfert de charges	383 310 066,90	383 849 111,56
14 - Dotations d'exploitation	892 004 206,15	856 144 181,58
VI = RESULTAT D'EXPLOITATION	484 555 734,26	483 710 466,41
VII RESULTAT FINANCIER	-78 176 253,99	-60 734 140,54
VIII = RESULTAT COURANT	406 379 480,27	422 976 325,87
IX RESULTAT NON COURANT	-51 626 172,24	-10 886 884,94
15 - Impôts sur les sociétés	194 805 561,62	134 868 425,03
X = RESULTAT NET DE L'EXERCICE	159 947 746,41	277 221 015,90
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)		
I RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-	-
Bénéfice +	159 947 746,41	277 221 015,90
Perte -	-	-
2 + Dotations d'exploitation	532 307 434,79	516 513 484,70
3 + Dotations financières	-	-
4 + Dotations non courantes	-	-
5 - Reprises d'exploitation	-	-
6 - Reprises financières	-	-
7 - Reprises non courantes	-903 972,62	-2 000 744,16
8 - Produits des cessions d'immobilisations	-	-134 493,78
9 + Valeurs nettes d'amort. immobilisations cédées	-	5 587 527,03
I CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	691 351 208,58	797 186 789,69
10 Distribution de bénéfices	196 000 000,00	196 000 000,00
II AUTOFINANCEMENT	495 351 208,58	601 186 789,69

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION SPECIFIQUES A L'ENTREPRISE

INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE

I. ACTIF IMMOBILISE	
A - EVALUATION A L'ENTREE	
1. Immobilisations en non - valeurs	Somme des coûts engagés pour la réalisation de ces charges
2. Immobilisations incorporelles	Total des dépenses engagées pour acquérir l'élément incorporel
3. Immobilisations corporelles	Coût d'acquisition (prix d'achat+ frais accessoires)
4. Immobilisations financières	Valeur nominale
B - CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'amortissements	Autres immobilisations incorporelles (financement dérogatoire) : amortissement de caducité
	Reste du poste immobilisations : amortissement linéaire
2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	N/A
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - actif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
II. ACTIF CIRCULANT (hors trésorerie)	
A - EVALUATION A L'ENTREE	
1. Stocks	CUMP
2. Créances	Valeur nominale
3. Titres et valeurs de placement	Valeur nominale
B - CORRECTIONS DE VALEUR	
1. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Antériorité et nature de l'actif circulant
2. Méthodes de détermination des écarts de conversion - actif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
III. FINANCEMENT PERMANENT	
1. Méthodes de réévaluation	N/A
2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées	N/A
3. Dettes de financement permanent	Valeur d'émission de l'emprunt
4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges	Evaluation individuelle du risque
5. Méthodes de détermination des écarts de conversion - passif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
IV. PASSIF CIRCULANT (hors trésorerie)	
1. Dettes du passif circulant	Valeur nominale de la dette
2. Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques et charges	Evaluation individuelle du risque
3. Méthodes de détermination des écarts de conversion - passif	Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
V. TRESORERIE	
1. Trésorerie - actif	Valeur nominale
2. Trésorerie - passif	Valeur nominale
3. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	N/A
VI. ECOULEMENT DU CHIFFRE D'AFFAIRES SUR LES VENTES	
VENTES DE FLUIDES	Chiffre d'affaires facturé au titre des consommations de l'exercice
	Evaluation en fin de période de l'énergie en compteur non facturée*
VENTES DE TRAVAUX	Méthode "à l'avancement" des travaux
VII. EMPRUNTS OBLIGATAIRES DE L'AUTORITE DELEGANTE	
Méthode d'évaluation	Capital restant dû au titre des emprunts obligataires émis par Lydec pour le compte de l'autorité déléguée dans le cadre du financement de l'externalisation du régime de retraite du personnel statutaire.
VIII - DROITS A REVISION ECONOMIQUE	
	Les droits à révision économique sont comptabilisés après validation des montants par le Comité de Suivi et détermination de la date et des modalités de leur application (y compris l'effet rétroactif). Concernant les dossiers de révision 2011 et 2012, les parties au contrat de gestion déléguée ont acté le principe de traiter cette rétroactivité lors de la prochaine révision quinquennale.

ETAT DES DEROGATIONS

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux		
II. Dérogations aux principes des méthodes d'évaluation comptables fondamentaux		
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse		

Néant

ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I. Changements affectant les méthodes d'évaluation		
II. Changements affectant les modalités d'application		

Néant

TABEAU DES AMORTISSEMENTS

NATURE	CUMUL DEBUT EXERCICE (1)	DOTATION DE L'EXERCICE (2)	AMORT. SUR IMMOB. SORTIES (3)	CUMUL D'AMOR FIN EXERCIC (4) = (1)+(2)-(3)
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	366 262 513,42	7 213 273,92	-	373 475 787,34
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Charges à répartir sur honoraires	366 262 513,42	7 213 273,92	-	373 475 787,34
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3 432 193 443,26	499 465 732,29	-	3 931 659 175,55
Immobilisation en recherche et développement	548 346,61	-	-	548 346,61
Brevet, marques, droits et valeur similaires	72 491 013,88	5 268 032,07	-	77 759 045,95
Immobilisations financement Lydec domaine délégué	3 359 154 082,77	494 197 700,22	-	3 853 351 782,99
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	488 542 635,21	25 628 428,58	-	514 171 063,79
Terrains	-	-	-	-
Constructions	982 217,23	15 899,83	-	998 117,06
Installations techniques, matériel et outillage	242 233 753,39	14 369 718,47	-	256 603 471,86
Matériel de transport	48 570 841,74	2 059 779,37	-	50 630 621,11
Mobilier, matériel de bureau	42 276 380,08	877 301,27	-	43 153 681,35
Matériel informatique	140 277 347,39	8 247 213,64	-	148 524 561,03
Agencement, installation et aménagement	14 202 095,38	58 516,00	-	14 260 611,38
TOTAL	4 286 998 591,89	532 307 434,79	-	4 819 306 026,68

TABEAU DES TITRES DE PARTICIPATION

EXTRAIT DES DERNIERS ETATS DE SYNTHESE DE LA SOCIETE EMETTRICE

RAISON SOCIALE DE LA SOCIETE EMETTRICE	SECTEUR D'ACTIVITE	CAPITAL SOCIAL EN DH	PARTICIPATION AU CAPITAL	PRIX D'ACQUISITION GLOBAL EN DH	VALEUR NETTE COMPTABLE	DATE DE CLOTURE	SITUATION NETTE	RESULTAT NET	PRODUITS D'EXPLOITATION INSCRITS AU CPC DE L'EXERCICE
Lydec Services*	Travaux eau, assainissement, électricité	897 000,00	100%	100	-	20 oct. 2015	482 478,67	-56 600,00	-

(*) La société Lydec Services a été liquidée le 2 novembre 2015

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

DESIGNATION	MONTANT BRUT DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN D'EXERCICE
		ACQUISITION	PRODUCTION PAR L'ENTREPRISE	VIREMENT	CESSION	RETRAIT	VIREMENT	
MOBILISATIONS	22 103 021 220,24	1 383 315 133,92	-	1 601 288 604,24	-	-	1 601 288 604,24	23 486 336 354,16
Immobilisations gestion déléguée terminées	19 269 022 588,36	283 769 880,61	-	1 601 288 604,24	-	-	-	21 154 081 073,21
Immobilisations gestion déléguée en cours	2 833 998 631,88	1 099 545 253,31	-	-	-	-	1 601 288 604,24	2 332 255 280,95
IMMOBILISATIONS EN NON VALEURS	373 229 745,06	13 864 400,00	-	-	-	-	-	387 094 145,06
Frais préliminaires	-	-	-	-	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	373 229 745,06	13 864 400,00	-	-	-	-	-	387 094 145,06
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	7 682 543 700,41	470 222 668,77	-	428 766 369,04	-	-	428 766 369,04	8 152 766 369,18
Immobilisation en recherche et développement	548 346,61	-	-	-	-	-	-	548 346,61
Brevet, marques	85 191 936,35	9 339 470,28	-	-	-	-	-	94 531 406,63
Autres immobilisations incorporelles (financement Lydec)	7 596 803 417,45	460 883 198,49	-	428 766 369,04	-	-	428 766 369,04	8 057 686 615,94
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	554 701 829,51	34 341 877,17	-	-	-	-	-	589 043 706,68
Terrain	-	-	-	-	-	-	-	-
Constructions	1 149 165,41	-	-	-	-	-	-	1 149 165,41
Installations techniques, matériel et outillage	274 405 213,88	21 922 874,09	-	-	-	-	-	296 328 087,97
Matériel de transport	57 629 154,43	5 797 286,90	-	-	-	-	-	63 426 441,33
Mobilier, matériel de bureau	44 683 685,72	499 898,00	-	-	-	-	-	45 183 583,72
Matériel informatique	162 421 359,03	6 121 818,18	-	-	-	-	-	168 543 177,21
Autres immobilisations incorporelles	14 413 251,04	-	-	-	-	-	-	14 413 251,04
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-

Ce tableau détaille les augmentations et les diminutions des immobilisations en cours d'exercice, par masse, par rubrique et par type de mouvement

TABLEAU DES PROVISIONS

NATURE	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES	D'EXPLOITATION	FINANCIERES	NON COURANTES	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Provisions règlementées	-	-	-	-	-	-	-	-
3. Provisions durables pour risques et charges	30 000 000,00	-	-	-	-	-	-	30 000 000,00
SOUS TOTAL (A)	30 000 000,00	-	-	-	-	-	-	30 000 000,00
4. Provision pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	353 620 799,03	348 281 949,08	-	-	337 033 035,79	-	-	364 869 712,32
5. Autres Provisions pour risques et charges	274 057,50	114 148 22,28	-	-	106 057,49	-	-	13 094 820,81
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie	4 395 283,18	-	-	-	-	-	-	4 395 283,18
SOUS TOTAL (B)	360 756 655,71	359 696 771,36	-	-	338 093 610,76	-	-	382 359 816,31
TOTAL (A+B)	390 756 655,71	359 696 771,36	-	-	338 093 610,76	-	-	412 359 816,31

TABLEAU DES CREANCES

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANT REPRESENTE PAR EFFET
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES & NON RECOURVEES	MONTANT EN DEVICES	MONTANT SUR ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANT SUR LES ENTREPRISES LIEES	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	1 666 586,09	1 666 586,09	-	-	-	-	-	-
Prêts immobilisés	1 666 586,09	-	-	-	-	-	-	-
DE L'ACTIF CIRCULANT	2 706 482 093,32	3 155 964,69	989 285 609,70	1 714 040 518,93	1 616 749,42	1 039 996 979,75	5 888 647,52	56 075 801,25
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	731 055,75	-	731 055,75	-	-	-	-	-
Clients et comptes rattachés	1 940 751 065,67	3 155 964,69	47 221 487,41	1 465 380 226,80	1 616 749,42	446 744 477,80	5 888 647,52	56 075 801,25
Etat	254 592 209,82	-	254 592 209,82	-	-	254 592 209,82	-	-
Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres débiteurs	413 121 771,32	-	164 461 479,19	248 660 292,13	-	338 660 292,13	-	-
Personnel	66 985 772,61	-	66 985 772,61	-	-	-	-	-
Comptes de régularisation-actif	30 300 218,15	-	30 300 218,15	-	-	-	-	-

TABLEAU DES DETTES

DETTES	TOTAL	ANALYSE PAR ECHEANCE			AUTRES ANALYSES			MONTANT REPRESENTE PAR EFFET
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES & NON PAYERES	MONTANT EN DEVICES	MONTANT SUR ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANT SUR LES ENTREPRISES LIEES	
DU FINANCEMENT	1 592 058 920,97	1 160 000 000,00	432 058 920,97	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	720 000 000,00	720 000 000,00	-	-	-	-	-	-
Autres dettes de financement	872 058 920,97	440 000 000,00	432 058 920,97	-	-	-	-	-
DU PASSIF CIRCULANT	3 264 347 597,88	-	3 264 347 597,88	51 969 606,85	14 967 860,76	700 620 678,81	140 204 429,03	-
Fournisseurs et comptes rattachés	2 079 731 695,48	-	2 079 731 695,48	51 969 606,85	14 967 860,76	-	140 204 429,03	-
Clients créditeurs, avances et acomptes	116 141 381,49	-	116 141 381,49	-	-	-	-	-
Personnel	53 679 085,81	-	53 679 085,81	-	-	-	-	-
Organismes sociaux	38 111 849,02	-	38 111 849,02	-	-	38 111 849,02	-	-
Etat	490 749 055,77	-	490 749 055,77	-	-	490 749 055,77	-	-
Comptes d'associés	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres créanciers	208 985 019,69	-	208 985 019,69	-	-	171 759 774,02	-	-
Comptes de régularisation-passif	276 949 510,62	-	276 949 510,62	-	-	-	-	-

TABLEAU DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
SURETES DONNEES					
SURETES RECUES					

Néant

(1) Gage-hypothèque : 2 - Nantissement : 3 - Warrant : 4 - Autres : 5 - (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) - Entreprises liées, associés, membre du personnel

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (sûretés reçues)

ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

ENGAGEMENTS DONNES	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT
Avals et cautions		
Cautions bancaires au profit de l'Autorité Déléguée	132 817 500,00	128 317 500,00
Cautions bancaires au profit de l'Administration des Douanes	5 000 000,00	7 064 644,00
Cautions bancaires au profit des Eaux et Forêts	30 000,00	31 447,00
Cautions bancaires au profit Engie Energie Services en garantie du loyer	1 828 500,00	1 828 500,00
Cautions bancaires divers	273 733,26	600 186,26
Engagements en matière de pensions de retraite et obligations similaires		
Engagements sociaux (couverture médicale et gratuité des services de l'entreprise au profit des retraités statutaires)	616 352 042,45	569 366 391,45
Autres engagements		
Engagements contractuels d'investissements	2 377 780 553,85	2 530 747 213,82
TOTAL (1)	3 134 082 329,56	3 237 955 882,54

(1) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ENGAGEMENTS RECUS	MONTANT EXERCICE	MONTANT EXERCICE PRECEDENT
Avals et cautions		
Garanties reçues sur contrats	342 244 438,00	381 686 847,83
Autres engagements		
Facilités de crédit non utilisées	1 162 443 000,00	687 312 000,00
TOTAL (2)	1 504 687 438,00	1 068 998 847,83

(2) Dont engagements à l'égard d'entreprises liées

ETAT DU FONDS DE TRAVAUX

SOLDE DU COMPTE FONDS DE TRAVAUX AU 31 DÉCEMBRE 2016	MONTANT EXERCICE PRECEDENT	MONTANT EXERCICE
Solde du compte Fonds de travaux	17 560 667,60	22 966 917,68

FONCTIONNEMENT DU COMPTE FONDS DE TRAVAUX

Lydec gère le compte Fonds de Travaux pour le compte et sous le contrôle de l'Autorité Déléguée, sans impact sur le résultat, situation nette et patrimoine du délégataire. Les ressources de ce compte sont constituées des frais de raccordement aux réseaux et contribuent au financement des infrastructures pour répondre aux enjeux majeurs de développement du Grand Casablanca. L'ensemble des ouvrages financés par le Fonds de Travaux sont propriété de l'Autorité Déléguée. Les modalités de fonctionnement du compte Fonds de Travaux sont définies dans l'annexe 11-3 du contrat de gestion délégué. Cette annexe précise notamment la nature des opérations au crédit et au débit de ce compte.

SITUATION DU FONDS DE TRAVAUX VIS-À-VIS DE L'ADMINISTRATION FISCALE

- Par courrier en date du 30 juin 2014, l'Administration Fiscale demande la fiscalisation des ressources de ce Fonds et le dépôt de déclarations d'Impôt sur les sociétés et de TVA séparées, estimées par celle-ci respectivement à 488 Mdh et 325 Mdh sur la période 2009-2012. Lydec et l'Autorité déléguée, en coordination étroite avec l'Autorité de tutelle, la Direction des Régies et des Services Concédés du Ministère de l'Intérieur, ont fait valoir auprès de l'Administration Fiscale et au regard des spécificités du Fonds de Travaux le caractère non-assujettissable du Fonds de Travaux à cette imposition.
- En date du 8 août 2014, après avoir consulté toutes les parties prenantes au contrat de gestion déléguée, Lydec a adressé une lettre de réponse à la Direction Régionale des impôts dans laquelle elle apporte les arguments à l'appui de cette analyse.
- Une réunion a été tenue avec la DRI sur le sujet en date du 04 novembre 2014. A la suite de cette réunion, une dernière note reprenant et complétant les arguments développés à l'appui de la position de la Lydec et de l'Autorité Déléguée a été adressée à la DRI.
- Les échanges sont encours entre l'Administration Fiscale et les parties prenantes au contrat de gestion déléguée.

PASSIFS EVENTUELS

Audit de la gestion déléguée 1997-2006

Pour rappel, en date du 3 mai 2013, le comité de suivi a décidé la constitution d'une commission mixte aux fins de lui faire des propositions de résolution de ce dossier. Cette commission s'est réunie en juillet 2013 puis a repris ses travaux en mai 2014 afin d'examiner chacune des observations formulées de part et d'autre. En juillet 2014, à l'issue de 4 réunions, la DRSC a pris acte de l'évolution du dossier et demandé l'avis de tiers experts indépendants.

Suite à différents échanges et notamment une réunion tenue le 29 décembre 2014, sous la présidence du Wali et en présence du président de l'Autorité Délégante et de Lydec, un protocole d'accord a été signé et stipule notamment que les redressements relatifs à l'assistance technique, aux rendements et à la question spécifique de la retraite (créance de 403 MDhs) sont devenus sans objet. Ce protocole invitait la commission mixte à s'adjoindre les services d'un expert indépendant pour statuer sur les autres points au plus tard fin avril 2015.

L'Autorité Délégante et Lydec ont lancé le 02/03/2015 une consultation restreinte qui a abouti au choix du cabinet SNC Lavalin pour le volet comptable du dossier et le cabinet Baker & McKenzie pour le volet juridique.

Les rapports définitifs de l'expertise ont été remis en juillet 2015. Les conclusions confirment globalement les positions de Lydec.

Suite à cette expertise, la commission mixte a repris ses travaux en octobre et novembre 2015 et rendu compte de l'avancement du dossier au comité de suivi de la Gestion Déléguée réuni le 21 janvier 2016. Ce dernier a pris acte de l'avancement du dossier et demandé à la commission mixte de poursuivre et conclure ses travaux.

La commission mixte a repris ses travaux en janvier 2017 suite aux recommandations du Comité de Suivi du 29 décembre 2016 d'accélérer le processus de révision du Contrat de Gestion Déléguée. Les parties ont passé en revue le dossier de l'audit 1997-2006 (contexte, historique avec ses différentes étapes, position du SPC/AD arrêtée sur la base des conclusions de l'expertise indépendante). La solution attendue pourrait être matérialisée par un protocole d'accord dans la suite de celui du 29 décembre 2014 afin de traiter définitivement l'audit 1997-2006.

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016



LYDEC

RESUME DU RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2016

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société LYDEC S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2016. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 1 817 074 767,49 dont un bénéfice net de l'exercice de MAD 159 947 746,41.

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Nous certifions que les états de synthèse cités ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société LYDEC S.A. au 31 décembre 2016 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les deux points suivants :

- Suite au transfert de la gestion du régime des retraites du personnel de la gestion déléguée de la Caisse Commune des Retraites (CCR) au RCAR, Lydec se trouve au 31 décembre 2016 avec une créance d'un montant net de MMAD 102 correspondant à la différence entre les cotisations perçues et les pensions versées. L'Avenant de la révision du Contrat de Gestion Déléguée en date du 11 mai 2009, précise que l'Autorité de tutelle procédera à la recherche de ressources auprès de l'Etat pour contribuer à l'apurement de cette situation et ce, en conformité avec les décisions des commissions techniques de suivi du 17 décembre 2003 et du 24 décembre 2004.

Dans le même cadre, Lydec enregistre une créance envers l'Autorité Délégante d'un montant de MMAD 107 au 31 décembre 2016, représentant les versements effectués à la CNRA, au titre du régime complémentaire de la retraite (RECORE) et visant à maintenir les pensions du personnel statutaire en départ à la retraite au même niveau que celui qui était garanti par la CCR.

- En 2011, Lydec a reçu le rapport définitif de l'audit diligenté par la gestion déléguée pour la période de 1997 à 2006. Ce rapport fait ressortir un montant de redressement total de MMAD 1.438 dont un versement par Lydec de MMAD 546 et des redressements comptables des comptes de MMAD 892.

Lydec a contesté l'ensemble des redressements soulevés dans ce rapport d'audit en expliquant notamment que la plus grande partie des redressements mentionnés par ledit rapport a été traitée dans l'avenant au contrat de gestion déléguée signé en mai 2009. Par ailleurs, une expertise indépendante a été diligentée par Lydec et un rapport a été remis à l'autorité délégante en date du 31 octobre 2012 qui analyse les points relevés par l'audit de la ville.

Des démarches ont été initiées avec l'autorité délégante afin de poursuivre les procédures prévues dans le cadre des dispositions du contrat de gestion déléguée en pareille situation. Le comité de suivi a décidé la constitution d'une commission mixte aux fins de lui faire des propositions de résolution du dossier.

Le 24 décembre 2014, Lydec a reçu un courrier de l'Autorité Délégante l'invitant à clôturer le dossier en versant à la ville les MMAD 546 objet de la première notification.

Le 29 décembre 2014, les parties prenantes au contrat de gestion déléguée se sont réunies pour discuter des modalités de traitement des conclusions de cet audit. Cette réunion a abouti à la conclusion d'un protocole d'accord qui stipule notamment que les redressements relatifs à l'assistance technique, aux rendements et à la question spécifique de la retraite (créance de 403 MMAD) sont devenus sans objet. Ce protocole invite la commission mixte à s'adjoindre les services d'un expert indépendant pour statuer sur les autres points. A la date d'émission de ce rapport général, les rapports des experts ont été établis mais la commission mixte n'a pas encore statué sur les conclusions de ces rapports.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la Société.

Casablanca, le 22 mars 2017

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



HICHAM DIOURI
Associé

MAZARS AUDIT ET CONSEIL



ABDOU DIOP
Associé